



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION D'ILE-DE-FRANCE

## ARRÊTÉ N° 2018 - 10 - 23 - 002

portant inscription au titre des monuments historiques d'une partie du domaine de la Bretèche situé à SAINT-NOM-LA-BRETECHE (Yvelines) ;

**LE PREFET DE LA REGION D'ILE DE FRANCE  
PREFET DE PARIS  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

VU le code du patrimoine, livre VI, titres I et II ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

La commission régionale du patrimoine et de l'architecture entendue en sa séance du 21 juin 2018 ;

VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;

CONSIDERANT que le domaine de la Bretèche situé à Saint-Nom-la-Bretèche (Yvelines) en limite du Grand Parc de Versailles et dont l'édification remonte principalement au XVIIIème siècle, présente au point de vue de l'histoire et de l'art un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation en raison de l'intervention de l'architecte Jacques Hardouin-Mansart de Sagonne dont l'escalier d'honneur s'intègre parfaitement à l'édifice plus ancien d'une vingtaine d'années et dont une partie des boiseries du salon principal a pu être préservée, et en raison de l'emprise du XVIIIème siècle conservée, telle que relevée par l'architecte Gabriel en 1766 et de l'intervention du paysagiste René-Edouard André dans les années 1920 ;

## ARRÊTÉ

ARTICLE 1er-. Sont inscrites au titre des monuments historiques les parties suivantes du domaine de la Bretèche situé à SAINT-NOM-LA-BRETECHE (Yvelines), délimitées en rouge selon les plans annexés :

- les façades et toitures du château,
- l'escalier principal réalisé par Mansart de Sagonne,
- le salon principal situé au rez-de-chaussée, extrémité occidentale du château, et ses boiseries,
- la chambre du premier étage, extrémité orientale du château, et ses boiseries – boiseries initialement situées dans le salon principal du rez-de-chaussée,
- le jardin d'agrément, le potager et le parc boisé et leur sol,

.../...

situées sur les parcelles cadastrales n°23, 101, 102, 104, 105, 107, 112 et 113, d'une contenance respective de 1 hectare 56 ares 89 ca, 9 ares 47 ca, 36 ares 10 ca, 58 ares 50 ca, 59 ares 48 ca, 9 hectares 82 ares 57 ca, 34 ares 99 ca et 4 hectares 63 ares 66 ca, figurant au cadastre section AK et appartenant aux propriétaires du domaine.

ARTICLE 2-. Le présent arrêté, dont une copie sera adressée sans délai au ministre de la culture, sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

ARTICLE 3-. Il sera notifié au préfet des Yvelines, au maire de la commune de SAINT-NOM-LA-BRETECHE et aux propriétaires, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à PARIS, le 23 OCT. 2018

Le Préfet de la Région d'Ile-de-France,  
Préfet de Paris

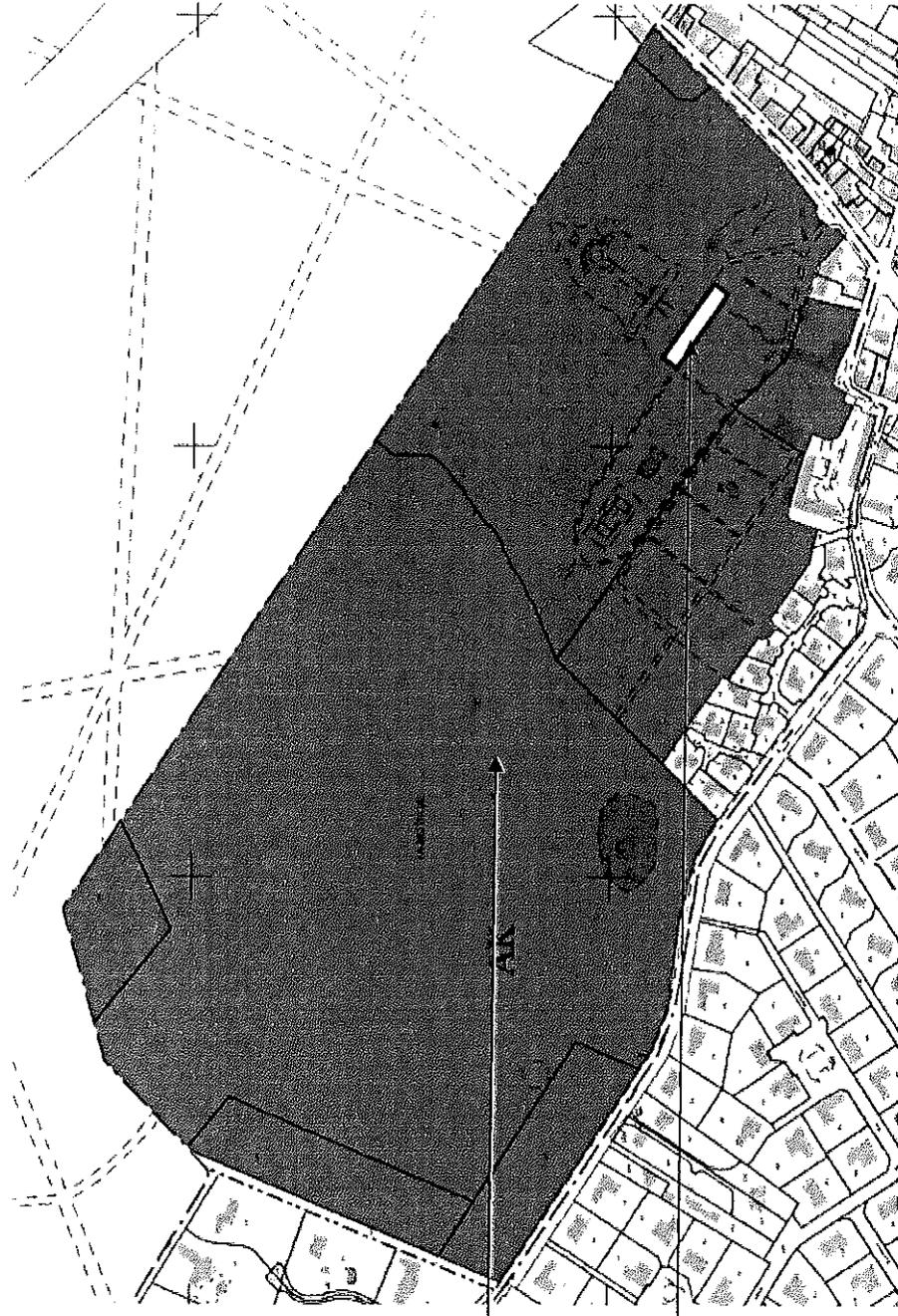
Michel CADOT

Plans annexés à l'arrêté n° 2018-  
d'une partie du domaine de la Bretèche situé à SAINT-NOM-LA-BRETECHE (Yvelines)

portant inscription au titre des monuments historiques

En date du

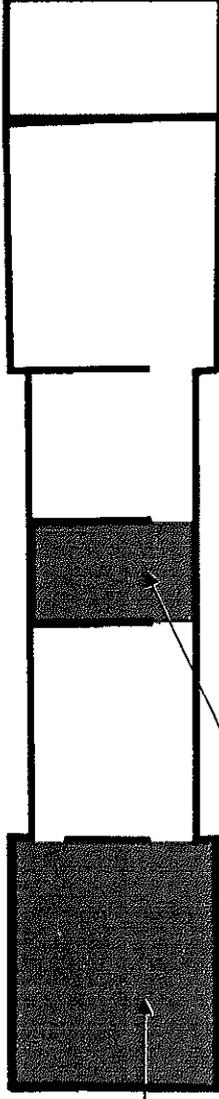
*Plan d'ensemble du domaine*



Le jardin d'agrément,  
le potager  
et le parc boisé  
et leur sol

Les façades et toitures du château

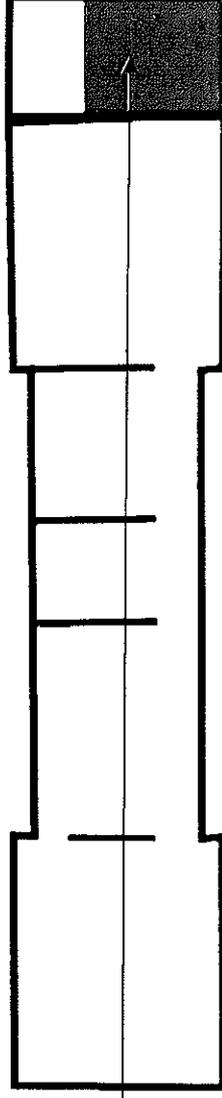
*Plan schématique du rez-de-chaussée du château*



Le salon principal situé au rez-de-chaussée, extrémité occidentale du château, et ses boiseries

L'escalier principal réalisé par Mansart de Sagonne

*Plan schématique du premier étage du château*



La chambre du premier étage, extrémité orientale du château, et ses boiseries – boiseries initialement situées dans le salon principal du rez-de-chaussée